

De la Roche
maire.

L'an mil huit cent trente quatre et le Sept janvier à onze heures de matin
nous Maire de la commune de Comblès Sursigné ayant convoqué le conseil
municipal de la dite commune à l'effet de nommer les trois membres qui
doivent composer la commission qui sera chargée d'examiner concurremment
avec le Maire les réclamations qui pourront être produites contre la tenue de
la liste des électeurs communaux de cette commune. Le dit conseil réunien
Nombre SUFFRANT par délibération a nommé à la majorité absolue des Suffrages
Messieurs Alexandre Amillien Lacaud adjoint municipal, Nauges Pierre et
Jean D'ibouché.

fait et délibéré à la Mairie de Comblès le jour mois et an susdit
J. Nauges
Armand Amillien Lacaud

Duquange
maire.

D'ibouché

Badaille